Guide pratique FSPE

Exposants établis en Algérie : comment obtenir le remboursement d'une partie de vos frais

50 % de vos frais de **participation** remboursés sur justificatifs

21 mai **avant cette date :** déposez votre demande préalable

Ce que le FSPE prend en charge

Le Fonds spécial pour la promotion des exportations (FSPE) est un fonds de l'État algérien. Vous réglez d'abord vos frais, puis le ministère vous rembourse sur justificatifs, à condition d'avoir déposé une demande préalable avant le début du Salon.

Frais remboursables	Prise en charge
Location de l'emplacement d'exposition	50 %
Transport et transit de vos échantillons	50 %
Publicité propre au Salon (affiches, brochures, répertoires, dépliants)	50 %

Le taux de 50 % est celui de la participation individuelle, fixé par l'arrêté interministériel du 20 août 2024 (Journal officiel n° 63). Le taux de 80 % est réservé à la participation officielle de l'Algérie : il ne vaut pour Algeria Expo 2027 que si le Salon est inscrit au programme officiel.

Qui peut en bénéficier

Le FSPE s'adresse aux entreprises productrices et aux commerçants inscrits au registre du commerce qui exportent hors hydrocarbures, lorsque leur participation fait la promotion de la production nationale. Si vous n'exportez pas de produits (services, immobilier…), vérifiez votre droit à l'aide auprès du Bureau FSPE avant de compter dessus. **C'est le ministère qui décide :** l'organisateur ne peut pas garantir le remboursement.

Le service à contacter

Bureau FSPE, Direction du suivi et de la promotion des échanges commerciaux, Direction générale du commerce extérieur, ministère du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations

Cité Zerhouni Mokhtar (ex-Les Bananiers), les 3 tours, Bab Ezzouar, Alger
Tél. : 021 89 07 85 ou 021 89 03 01, poste 10516 · Fax : 021 89 07 88
Plateforme : **fspe.commerce.gov.dz**

Coordonnées publiées en 2021 : appelez avant de vous déplacer.

Les étapes

Avant le Salon

1. **Inscription.** Remplissez le formulaire, placez vos stands sur le plan, puis acceptez votre proposition.
2. **Contrat.** Signez votre contrat en ligne : votre stand est réservé.
3. **Demande préalable.** Obligatoire pour une participation individuelle : déposez-la au Bureau FSPE avant le début du Salon, donc avant le 21 mai 2027, et le plus tôt possible après la signature de votre contrat.
4. **Pro forma.** Réglez votre facture pro forma en une seule fois, au plus tard le 22 mars 2027.
5. **Facture acquittée.** Nous vous la remettons après votre règlement. Elle sert de justificatif pour votre dossier.

Après le Salon

6. **Dossier de remboursement.** Déposez votre dossier sur la plateforme du ministère, **fspe.commerce.gov.dz**.
7. **Originaux.** Si votre demande est acceptée, déposez les dossiers originaux auprès du ministère.

Le dossier se dépose au plus tard 180 jours, plus 30 jours, après l'opération. Le ministère fixe aussi une date limite chaque année : c'était le 31 octobre pour 2026. Vérifiez celle de 2027 sur la plateforme.

Les pièces à préparer

Pièce	Quand	Qui la fournit
Copies du registre du commerce et du NIF	Avant et après	Vous
Fiche technique de votre entreprise	Avant et après	Vous
Liste des produits exposés, avec les quantités	Avant et après	Vous
Devis de la compagnie de transport (aérien ou maritime)	Avant	Votre transporteur
Documents sur le Salon : contrat, lettre d'invitation	Avant	L'organisateur
Facture originale de location du stand	Après	L'organisateur
Factures originales de transport, de transit et de manutention, titre de transport	Après	Vos prestataires
Factures originales de publicité, avec un exemplaire de chaque support	Après	Vos prestataires
Chèque barré	Après	Vous
Fiche de dépôt « Soutiens FSPE »	Après	Site du ministère

Pour vos échantillons : le carnet ATA, délivré par la CACI, permet de les exporter temporairement sans payer de droits de douane.

Cette liste vient de la brochure du ministère (2019) et du Guide pratique de l'exportateur algérien (2021) : la plateforme et le Bureau FSPE font foi. Ce guide est une aide pratique : seuls les textes officiels et les services du ministère font foi.